

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRAZÉ

Le vendredi 17 janvier 2020 à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.  
La séance était publique.

Étaient présents : Brigitte PISTRE, Fabien MASSON, Gérard TRÉCUL, Fabrice CUVIER, Muriel GIROUX, Mireille LEROY, Bruno THORRIGNAC, Olivier VALY.

Étaient absents : Isabelle LAVIE (donnant pouvoir à Brigitte PISTRE), Dominique BEQUIGNON (donnant pouvoir à Bruno THORRIGNAC), Bernard BERTRY (donnant pouvoir à Fabrice CUVIER), Maryse ALLENDER (excusée), Marion LE BARS (excusée), Alain GAUTHIER (donnant pouvoir à Mireille LEROY).

Muriel GIROUX est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13/01/2020.

Date de publication : 17/01/2020

DÉLIBÉRATION N°20/01

**Objet : Projet éolien de la vallée de la Thironne - avis**

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet d'implantation d'éoliennes dans la vallée de la Thironne aux portes de Frazé.

Après délibération, le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis **défavorable** pour ce projet d'implantation d'éoliennes de 150 m de haut sur les communes de Méréglise, Vieuvicq et Montigny-le-Chartif.

En effet nous signalons des inconvénients majeurs, listés ci-dessous, pour le **TOURISME, le DEVELOPPEMENT du territoire, le BIODIVERSITE, les TERRES et ELEVAGES AGRICOLES, le RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, la SANTE.**

- Soulignons pour commencer la grande proximité de ces engins avec l'entrée du **Parc Naturel du Perche**, par l'axe de l'A11, entrée située justement à Frazé. Pour information, le panneau indiquant aux 35000 véhicules quotidiens sur cet axe qu'ils entrent précisément dans le **Parc Naturel du Perche**, est situé à l'emplacement exact prévu pour l'édification de certaines de ces éoliennes. Le message serait donc incongru, le Parc étant un territoire de protection de la biodiversité et des paysages naturels.
- Nous essayons, depuis de nombreuses années, de **valoriser nos villages ruraux** en mettant en avant leurs paysages protégés, leurs monuments anciens que nous restaurons avec des subventions publiques mais également en endettant nos communes. Comment pourrions-nous accepter de voir tous ces efforts et tous ces investissements d'un coup balayés par un projet totalement en contradiction avec ce que nous cherchons à mettre en avant : les espaces boisés protégés, la faune et la flore, le bâti ancien et le calme de notre environnement.
- Nous avons mis en place, avec la création d'une association « les aires du Perche », financée par des subventions publiques, un dispositif de **promotion touristique** sur l'autoroute A11 (350000 véhicules / jour), avec présentation des sites paysagers remarquables et du patrimoine bâti des environs. Ce dispositif comprend un panneau géant représentant des photos des lieux emblématiques du Perche ainsi que des documents touristiques gratuits et des produits locaux... Cette aire de services est située juste à l'entrée de Parc Naturel Régional du Perche, sur notre commune de Frazé. Les projets des éoliennes seraient juste à côté du panneau annonçant le Parc et cette aire des manoirs du Perche.
- De plus, nous attirons votre attention sur la grande proximité de ces engins avec notre territoire, qui figure dans la liste des **Villages préférés des français** (Emission de télévision à fort impact, sélection 2019) et est membre du Parc Naturel Régional du Perche. Les éoliennes seraient visibles depuis Frazé, qui compte plusieurs éléments classés au titre des **Monuments Historiques**.
- Nous n'avons **jamais été consultés** par les promoteurs éoliens qui n'ont jamais pris contact avec la municipalité pour s'enquérir de notre village et de ses monuments historiques.

- Ces éoliennes affecteraient aussi, au plan du tourisme et culture, le développement soutenu, la notoriété et l'image d'Illiers Combray et de Méréglise, le « Méséglise » de Marcel Proust. En effet, ce projet serait situé sur la route de ceux qui veulent rejoindre le Perche après avoir visité les lieux emblématiques de la Recherche du Temps Perdu....
- La mise en place des socles et fondation suppose des milliers de **tonnes de béton**, que personne ne viendra enlever et qui resteront à jamais dans nos sous-sols.
- De plus, **l'acceptabilité sociale** de ces engins étant de plus en plus difficile à obtenir. Que va-t'il se passer si cette filière, qui ne repose que sur des **enjeux économiques lucratifs**, se trouve en difficulté et ne peut assurer la maintenance ou le démantèlement à termes de ces engins ?
- Et qui gèrera cela en fin de vie des éoliennes ? Qui va payer pour leur **démantèlement** ? Nous nous inquiétons des sommes importantes qui pourraient être demandées aux particuliers ou aux collectivités ?
- La **lutte contre le réchauffement climatique**, qui est l'urgence absolue, passe par la baisse des émissions de CO2. Soutenir les éoliennes est contreproductif à cet égard car l'éolien ne fonctionnant qu'en intermittence (23 % du temps), il est indispensable d'y adjoindre une autre source d'énergie. Si on ne veut pas de centrales gaz ou charbon, (trop de CO2), c'est donc le nucléaire, décarboné, qui va assurer les 100% de production d'électricité.
- Donc ces éoliennes dont la production énergétique, trop aléatoire et non stockable, ne dispense pas de produire de l'électricité autrement mais constitue juste un « supplément » qui **coûte très cher** aux contribuables mais rapporte beaucoup à certains entrepreneurs organisés en puissants lobbys, sont en fait un alibi écologique mais en aucun cas ne contribue aux économies d'énergie ni à la lutte contre le réchauffement climatique.
- La puissance réelle utile des éoliennes est proportionnelle à leur temps d'activité, lié au vent. On l'estime à environ 20%. Il faudrait donc des milliers d'éoliennes pour obtenir un équipement pertinent, mais même ainsi, le côté aléatoire imprévisible des vents ne nous dispenserait pas de mode de production d'énergie pilotable. Donc on fabrique **coûteusement** (en termes d'euros, de CO2 et de terres rares) ces éoliennes qui ne remplaceront jamais d'autres infrastructures !
- Nous vous rappelons que nous sommes en zone rurale et que **nos terres**, nos champs, sont un atout qu'il faut **protéger, défendre, soutenir**, et non pas polluer en surface, en sous-sol ou visuellement.
- De nombreux éleveurs s'inquiètent de la présence de ces engins qui semblent-ils affectent la **santé** de leurs troupeaux. Sans parler de la santé humaine, **physique et psychique**.  
Ni des milliers d'oiseaux et de chauve-souris, que nous essayons de protéger par ailleurs, et qui sont tués chaque année par ces engins. Savez-vous que ces animaux ne savent pas que le Parc du Perche s'arrête à Frazé et vont donc franchir le « frontière » ? ...

***Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir notifier que l'ensemble des membres du conseil municipal de Frazé, sont opposés et déterminés à lutter contre l'implantation de ces éoliennes.***

Ce que dit le **Schéma départemental (Eure-et-Loir) éolien** : " *Préserver le Parc Naturel Régional du Perche La qualité et l'attrait des paysages du Perche sont communément reconnus. Les caractéristiques de ces paysages (reliefs, réseau hydrographique dense et complexe, maille bocagère, forêts, habitat dispersé), porteurs d'une image pittoresque, ne se prêtent pas à l'implantation de grandes éoliennes industrielles. Ce constat a été confirmé par l'analyse de la DIREN à partir de l'Atlas des paysages du PNR du Perche. La zone eurélienne du PNR du Perche est donc considérée de sensibilité majeure* ".

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication le 17/01/2020  
Fait à Frazé, le ...  
Le Maire

Fait à Frazé, le 17/01/2020

Par ampliation

Brigitte PISTRE